



Visa pour scolariser un mineur en france

Par **jaquy**, le **07/07/2012** à **12:13**

Bonjour,

Mon histoire est très simple, mais compliquée quand on la voit de jour en jour. Je me suis mariée avec un français, on a fait toutes les démarches normales. Je suis maintenant arrivée à côté de mon mari en France depuis novembre 2011.

Cependant, j'ai dû mes enfants au pays (Madagascar). Aujourd'hui, je souhaite faire venir mes enfants en France. Le consulat nous a conseillé le visa pour scolariser un mineur. Pour avoir ce type de visa, il nous demande un certificat d'inscription de l'enfant dans un établissement français, nous avons fait les démarches mais malheureusement, les responsables de la vie scolaire nous ont dits que c'est impossible d'inscrire un enfant à l'école tant qu'il est hors de la territoire française. Que faire? il y a contradiction... pourquoi nous demander tel papier si c'est impossible?

Pouvez vous nous aider?

Merci

Par **amajuris**, le **07/07/2012** à **14:03**

bjr,

vos enfants sont-ils aussi ceux de votre mari ?

cdt

Par **jaquy**, le **12/07/2012** à **00:56**

Bjr,
Non, ils sont issus de mon passé.
Merci

Par **patty82**, le **15/03/2013** à **18:01**

Bjr Jaquy
J'ai aussi le même problème que vous, est-ce que vous avez trouvé de solution depuis
merci

Par **magneva**, le **27/10/2014** à **23:45**

Bjr,
Je suis un peu dans le même cas que vous, est-ce que vous avez trouvé aussi des solutions,
aidez-moi s'il vous plaît, merci